



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un parking prive et public avec batiment d'accueil commercial (ERP) et Hall sur la commune de BLOTZHEIM (68730)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ETOILE

Raison sociale

SCI ETOILE

N° SIRET

92758251000016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AKTAS

Prénom(s)

Serdal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking comprenant 207 places de stationnement extérieures privées et 8 places de stationnement extérieures ouvertes au public. Il prévoit également la réalisation d'un local d'accueil, d'un hall ainsi que l'installation d'ombrières photovoltaïques. Les aménagements extérieurs comprennent les accès piétons et véhicules, l'ensemble des 215 places de stationnement à l'air libre ainsi que des espaces végétalisés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de structurer et d'organiser le stationnement au sein du site afin de faciliter l'accueil des usagers et d'assurer le bon fonctionnement des installations. L'aménagement projeté s'inscrit dans une démarche d'optimisation des circulations, de sécurisation des accès pour les piétons et les véhicules, ainsi que d'amélioration de la lisibilité et de l'organisation des espaces. Le projet intègre également des dispositifs participant à la qualité environnementale de l'opération, notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques permettant la production d'énergie renouvelable ainsi que l'intégration d'espaces végétalisés favorisant l'insertion paysagère du site. L'ensemble des aménagements a été conçu afin de répondre aux besoins du site tout en limitant les incidences sur l'environnement immédiat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux portera sur l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure et des équipements associés. Elle comprendra principalement des travaux de préparation du site, de terrassement, de mise en œuvre des voiries et réseaux divers, ainsi que la réalisation des revêtements de surface et du marquage des emplacements. Le projet inclut également la construction d'un local d'accueil et d'un hall, ainsi que l'installation d'ombrières photovoltaïques. Les travaux comprendront par ailleurs la création des accès véhicules et piétons, l'aménagement des circulations internes et la mise en place des espaces paysagers. Le chantier sera limité dans le temps et organisé de manière à maîtriser les nuisances potentielles liées aux travaux (circulation d'engins, bruit, poussières).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site sera utilisé comme aire de stationnement extérieure permettant d'organiser l'accueil et le stationnement des véhicules. Les aménagements prévus permettront de structurer les circulations, de sécuriser les cheminements piétons et d'améliorer le fonctionnement général du site. Les ombrières photovoltaïques contribueront à la production d'énergie renouvelable. Les espaces végétalisés participeront à l'intégration du projet dans son environnement. L'entretien du site portera sur les revêtements, les équipements et les aménagements paysagers. En cas d'évolution ou d'arrêt de l'activité, les équipements pourront être démontés et les aménagements modifiés ou remis en état conformément aux dispositions réglementaires applicables.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de terrain (m ²) Surface de plancher (m ²) Nombre de places de parkings extérieures privées Nombre de places de parkings extérieures publiques Emprise au sol du bâtiment (m ²)	(7025, m ²) (236,15, m ²) (207, unitaire) (8, unitaire) (1218,85, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelles de la section 40 n°113, 114 et 115, en zone AUe (a urbaniser) du PLU de la commune (25/06/2020)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 1 «Pelouses seches de l'aeroport de Bale-Mulhouse» (n°420030225 localisee a environ 1,3 km a l'est du projet, est le site ZNIEFF le plus proche du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de montagne. Ce dernier est localise en marge d'un tissu residentiel de la ville de Blotzheim.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun Arrete de protection de biotope en France n'est localise a moins de 10 kilometres de la zone d'etude.Cependant, en Allemagne, des Protections de Biotopes forestiers (Waldbiotopkartierung) et landes (Offenlanbiotopkartierung) sont localises dans ce rayon de 10 km. Compte-tenu de l'habitat majoritaire de l'aire d'etude ou'est la culture agricole intensive. un lien ecologique
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est situe dans le departement du Haut-Rhin qui n'est pas un departement littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est situe en dehors de parcs nationaux, parcs naturels marins et regionaux, ainsi que de reserves naturelles regionales ou nationales.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Blotzheim est couverte par le PPBE de l'Etat (infrastructures de transport terrestre du Haut-Rhin) et par celui de la Collectivité européenne d'Alsace. Le site du projet, situé allée du Casino, n'est pas localisé dans un secteur directement concerné par ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe ni dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni à proximité d'un monument historique ou de ses abords, ni au sein d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Selon le diagnostic de zones humides réalisé en mars 2026, conformément aux critères d'identification et de délimitation des zones humides fixés par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008, il est à noter la présence de zones humides réglementaires en marge ouest de la zone d'étude d'une surface d'environ 336 1 m ² (cf. pré-diagnostic écologique).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Blotzheim est soumise à un PPRN inondation prescrit le 19/02/2008. Le site du projet est localisé en dehors du zonage réglementaire de ce PPRi. Commune non couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN inondation Blotzheim-Hesingue prescrit le 19/02/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas recensé comme pollué (SIS) d'après le site Georisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Blotzheim n'est pas comprise dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après la carte de l'ARS cart'eaux le projet est situé en dehors de périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage en eau potable le plus proche du projet est celui du "CAPTAGE KABIS 04458X0001" situé à environ 1,3 km au nord.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les terrains destinés au projet ne comprennent aucun site inscrit et ne se trouvent pas non plus à proximité immédiate d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites NATURA 2000 les plus proches du projet sont les sites de la "Vallee du Rhin d'Artzenheim a Village-Neuf" (ZPS FR4211812) et du "Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin" (ZSC FR4202000) localises a environ 3,2 km a l'est. Apres analyse des interactions potentielles du projet avec les sites Natura 2000 presents dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'etude, ce projet ne generera aucune
D'un site classé ?	☐	☒	Le terrain destine au projet ne comprend aucun site classe et ne se trouve pas non plus a proximite immediate d'un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun prelevement direct dans le milieu naturel. Il sera raccorde au reseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne generera ni drainage ni modification previsible des masses d'eau souterraines. Les travaux prevus sont concus de maniere a preserver l'equilibre hydrologique du site, sans impact sur les ecoulements souterrains existants
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excedentaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet d'aménagement dispose des materiaux necessaires, avec un approvisionnement maitrise et sans deficit.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'ayant pas de deficit en materiaux, il ne prévoit pas d'extraction de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement situe en marge d'un tissu résidentiel de la ville de Blotzheim est en adéquation avec les ressources disponibles ainsi qu'avec les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Etant donné que le projet se situe dans une zone à urbaniser et dans le prolongement d'une zone déjà construite, elle dispose d'infrastructures existantes, notamment : un
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Cf. prediag écologique ; conclusion synthétisée de ce rapport : L'aire d'étude n'est concernée par aucun zonage de protection, mais un corridor de la Trame verte est présent à proximité. Les enjeux écologiques globaux sont faibles. Certains habitats (haies, ronciers, plantations) présentent toutefois un enjeu potentiel pour l'avifaune nicheuse (Verdier d'Europe, autres passereaux
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Cf. Incidences N2000 ; conclusion synthétisée de ce rapport : L'analyse des zonages réglementaires met en évidence la présence de huit sites Natura 2000 (quatre ZPS et de quatre ZSC) à moins de 10 km de la ZIP. Après analyse des interactions potentielles du projet avec les 8 sites Natura 2000 présents dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude, ce projet ne générera aucune incidence significative sur ces 8 zonages écologiques
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entraîne la consommation d'un terrain actuellement à vocation agricole. Toutefois, ce secteur est classé en zone AU (à urbaniser + OAP ZA sud ouest AUE) par le document d'urbanisme en vigueur de la commune de Blotzheim. Cette zone est destinée à accueillir le développement de l'urbanisation à court ou moyen terme. Le projet s'inscrit donc dans les orientations du PLU et ne
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT n'a été établi sur la commune de Blotzheim et le site est situé à une distance sécuritaire de toute ICPE et des voies de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est localisé hors zonage réglementaire du PPRI de Blotzheim-Hesingue prescrit le 19/02/2008. Le site du projet est localisé sur une zone potentiellement sujette aux inondations de crue. Le risque sismique dans la commune, et donc sur le site, est moyen. Le site présente une exposition faible à forte face au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet de création d'un parking et d'un bâtiment commercial ne génère pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'aménagement ne présente pas de risques sanitaires particuliers, et les mesures nécessaires seront mises en place pour garantir la sécurité des futurs utilisateurs et de l'environnement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements, en phase de travaux et d'exploitation. Pendant les travaux, le trafic sera temporairement accru (engins de chantier, livraisons de matériaux), mais restera ponctuel et encadré par des mesures de gestion adaptées pour limiter les nuisances. En phase d'exploitation, l'aménagement générera un trafic régulier lié à la fréquentation du site par les employés.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le projet entraînera des bruits liés aux engins de construction. En phase exploitation, le bruit sera lié à la circulation des véhicules légers fréquentant le site en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Oui, des nuisances sonores sont à prévoir, notamment en lien avec la circulation dans la zone urbanisée de l'aménagement, en particulier au niveau de la RD201 (Avenue Nathan Katz).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Chantier : émissions de gaz d'échappement liés aux engins. Exploitation : émissions de gaz d'échappement liés à la circulation de véhicules des personnes fréquentant le site.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Oui, émission de gaz d'échappement des véhicules circulant sur la RD201 (Avenue Nathan Katz).
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Chantier : temporaire, notamment lors des travaux de terrassements. Exploitation : non.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	NEANT
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage sera nécessaire pendant la phase de travaux, ainsi qu'en phase d'exploitation. L'éclairage du parking sera actif pendant les horaires de fréquentation du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage présent aux abords de la voirie existante.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet d'aménagement pourrait engendrer des rejets temporaires dans l'air, principalement durant la phase chantier, liés aux travaux de construction (émissions de poussières, gaz d'échappement des engins, etc.). Toutefois, des mesures seront mises en place pour limiter ces rejets et respecter les normes environnementales en vigueur. En exploitation, les rejets dans l'air seront limités aux activités courantes conformément aux
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les seuls rejets liquides du site sont les eaux pluviales des toitures et des voiries et, dans une moindre mesure, des parkings à l'extérieur (places semi-perméables en dalle gazon type EVERGREEN).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ces eaux sont drainées dans le réseau d'assainissement public de la ville de Blotzheim situé au niveau de la RD201 (Avenue Nathan Katz).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet d'aménagement n'engendrera pas d'eau industrielle en phase exploitation. Les seuls rejet concerneront les eaux pluviales en phase exploitation et en phase travaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets non dangereux en phase demolition et travaux (gravats, matériaux de construction), inertes. Une gestion appropriée sera mise en place pour leur traitement en centre agréé conformément aux normes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet d'aménagement ne devrait pas porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager, étant donné que celui-ci s'insère dans la continuité d'un tissu résidentiel de la ville. De plus l'aménagement paysager prévu permet les transitions nécessaires entre le projet et son environnement immédiat, et qualifie le site. Le traitement des espaces libres du projet preserve le caractère vertueux du
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraîne un changement d'usage du sol avec la transformation d'un terrain actuellement à vocation agricole en un espace aménagé destiné au stationnement et aux équipements associés. Le site est toutefois classé en zone AU (à urbaniser) par le PLU de la commune de Blotzheim et fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) prévoyant son urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

NEANT

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est situé dans une zone urbanisée (zone AU du PLU de la commune de Blotzheim) et prévoit des aménagements limités dans l'espace, conformément aux orientations d'aménagement et de programmation. Il s'inscrit dans un secteur déjà destiné à l'urbanisation, ce qui permet d'éviter l'extension de l'urbanisation sur de nouveaux espaces naturels. Plusieurs mesures sont prévues pour réduire les impacts potentiels : - Organisation du stationnement et des circulations afin de limiter l'emprise et les nuisances. - Intégration d'espaces végétalisés et d'aménagements paysagers permettant une bonne insertion du projet dans son environnement et favorisant le maintien et le développement de la biodiversité. - Gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation. - Mise en place d'ombrières photovoltaïques pour produire de l'énergie renouvelable. - Gestion rigoureuse des déchets et organisation des travaux pour limiter les nuisances temporaires (bruit, poussières, circulation d'engins). - Entretien régulier des espaces verts et des aménagements. Compte tenu de ces mesures et de la nature du projet, celui-ci n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts significatifs sur l'environnement ou la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet concerne la création d'un parking extérieur de 4 560 m² et d'un bâtiment accueil-commercial en zone UAUe du PLU de Blotzheim, à proximité du Casino de Blotzheim. Il s'insère dans un tissu urbanisé existant sans affecter d'espaces naturels protégés. Des mesures sont intégrées dès la conception : accès optimisés, limitation de l'imperméabilisation, préservation paysagère, plantations diversifiées et respect du règlement d'urbanisme. Le projet ne génère pas de risques environnementaux ou sanitaires notables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AKTAS

Prénom Serdal

Qualité du signataire Demandeur

À Blotzheim

Fait le 18-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)